



**Légende**

**ZONAGE**

- UA : Zone d'habitat ancien
- UC : Zone de grandes résidences
- UCa : Secteur du quartier Dame Blanche Nord
- UHa : Secteur à dominante d'habitat pavillonnaire individuel
- UHB : Secteur d'habitat groupé
- UIa : Secteur d'activité économiques
- UIa\* : Secteur d'activités économiques pouvant accueillir des équipements
- UIb : Secteur d'activités commerciales
- UE : Zone d'équipements
- UE\* : Secteur d'équipement
- N : Zone naturelle
- Ncl : Emprise de la coulée verte
- Np : Secteur naturel destiné à accueillir une pompe à chaleur
- ZAU : Zone destinée à l'urbanisation future fermée

**PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI**

- \* Element bâti remarquable (L.151-19)
- Ensemble bâti remarquable (L.151-19)

**PROTECTION DES ESPACES NATURELS**

- Ensemble paysager non constructible à protéger ou à mettre en valeur (L.151-19)
- Zone humide avérée (L.151-23)
- Axe de ruissellement temporaire

**NUISANCES SONORES**

- Secteur d'opération du Contrat de Développement Territorial (CDT)

**SECTEUR DE PROJET**

- Emplacement réservé (L.151-41)
- Perimetre d'attente de projet d'aménagement global (L.151-41)
- Secteur d'OAP

**MIXITE FONCTIONNELLE**

- Linéaire commercial (L.151-16)

**SECTEUR SPÉCIFIQUE**

- Secteur comportant une proportion de logements d'une taille minimale
- Secteur de hauteur spécifique (zone UC, article 10)

**INFORMATIONS UTILES**

- Perimetre de 500 metres autour des gares
- Hydrographie

N° de l'emplacement réservé	Objet	Surface (ha)	Bénéficiaire
1	Voie Sorelle/Gonesse (Avenue du Paris)	49,32	Département
2	Amélioration des capacités d'accès à la Gare du Nord	1,3	RFF
3	Prolongement de voie rue Pierre Sémard	0,13	Commune
4	Voie de connexion ZA Muette	0,35	Commune
5	Cheminement	0,03	Commune
6	Discontinuités/Coulée verte Liaison centre-ville/coulée verte	0,33	Commune
7	Coulée verte	4,60	Commune
8	Extension du cimetière	0,11	Commune
9	Création d'un équipement - groupe scolaire	0,47	Commune
10	Bassin de rétention	0,45	Commune
11	Création d'un équipement - centre social	0,03	Commune
12	Zone d'expansion de crue des Près Humides	4,04	SIAM Vallée du Croult et Petit Morne
13	Amenagement des berges du Croult	0,18	Commune
14	Bassin de rétention	0,2	Commune
15	Bassin de rétention	0,05	Commune
16	Équipement scolaire	2,33	Commune
17	Parking	0,21	Commune

